

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Pour attaquer la Diligence

Le sens politique de la réaction vient de lui conseiller deux actes, qui donnent une idée précise de son patriotisme et de la franchise des ses moyens.

Le ministère de Défense Républicaine gênait les cléricaux et le ministère d'Action Républicaine les gêne encore plus. Il faut donc, à tout prix, chasser du pouvoir ces hommes néfastes, qui gouvernent pour la démocratie, l'ordre et le progrès. Il faut arrêter la diligence.

Comment s'y prendre ?

Basile trouva deux moyens

Le premier était d'user de la calomnie, son arme favorite; le second, de provoquer une période de trouble et de surprendre les voix républicaines, à la faveur d'une émotion passagère. Ce furent les affaires Monis et de Lur-Saluces.

L'incident Monis est clos.

Le diffamateur patenté qui porta la calomnie à la tribune, a été obligé de retirer sa motion d'enquête, tellement il avait sombré sous le mépris de la majorité.

Mais il faut répondre à certaines assertions de la presse réactionnaire, dont le dépit se traduit par une recrudescence d'injures.

M. Monis est ministre et distillateur. On n'a point dit qu'il exerçait malhonnêtement son métier ou sa fonction, mais on émet l'opinion qu'il y a incompatibilité entre le portefeuille de ministre et une profession quelconque. C'est là ce qui est au fond de l'incident et ce qu'il convient d'examiner brièvement.

Constatons, d'abord, que la Constitution est muette sur ce point et que la tradition elle-même nous montre des ministres commerçants, tels que M. Boucher, et, jadis, M. Pouyer-Quertier. Peut-être, en cherchant bien, en trouverait-on d'autres. Toutefois, le cas n'est pas fréquent et, de cela aussi nous convenons bien volontiers.

Mais n'est-il pas naturel, et inévitable que, de plus en plus, une démocratie recrute ses gouvernants parmi le personnel pratique des Chambres, au lieu du personnel théorique qu'elle a employé, presque exclusivement, jusqu'ici ? Est-ce que le suffrage universel, en envoyant un citoyen au Palais Bourbon ou au Luxembourg, exige qu'il cesse son commerce, et ne le désigne-t-il pas, du même coup, au choix du Président de la République ? Pourquoi un industriel, rompu aux affaires, un grand agriculteur, un commerçant, un armateur, ne feraient-ils pas d'aussi bons ministres qu'un avocat ou un médecin ?

Il faut, en cette matière, rejeter la tradition, qui est monarchique. Dans une démocratie, la valeur de l'homme seule importe et non sa fonction dans la société.

En Angleterre, en Amérique, on n'aurait jamais porté à la tribune des Chambres, la question grotesque que porta à la nôtre l'honorable M. Cunéo-d'Ornano, lui-même marchand d'eau-de-vie, ce qui est un comble. En clôturant purement et simplement le débat, nos députés ont donné la réponse qui convenait, celle du dédain.

L'affaire de Lur-Saluces est encore dans sa phase préparatoire. Mais elle commence mal pour la réaction. Le contumax de la Haute-Cour recherchait la persécution, et on le traite en quantité négligeable. C'est plutôt vexant.

Dans quelque temps, lorsque la loi sur les Associations sera passée au Sénat, et que celui-ci disposera de quelques loisirs, il jugera contradictoirement le fugitif repentant et, qui sait ? il poussera peut-être l'indifférence jusqu'à acquitter ce comparse. Son avocat n'aura que la ressource de prononcer quelques phrases à effet creux, dont s'emparement les gazettes nationalistes, heureuses de cet os à ronger.

Quand on pense au peu d'intérêt qu'ont soulevé les premiers débats de la Haute-Cour, à l'incognito de ceux qui ont accompagné le jugement de M. Marcel Habert, on ne peut que se montrer plein de pitié pour ce pauvre M. de Lur-Saluces, qui joue les rôles de St-Jean dans le désert. Il ne sera pas martyr, il n'aura pas même fait un four retentissant, il ne récoltera qu'une douce raillerie, et c'est mince, pour quelqu'un qui vient de loin.

C. J.

CHIQUENAUTES

Voyage inutile

Il m'est parvenu, ce matin, une brochure verte dont je ne soupçonnais pas l'existence.

Vous voudriez bien savoir son nom ? Je ne vous le dirai pas. J'aurais l'air de faire de la réclame. Et, vous savez, moi, j'ai des principes... Passons. Donc, ma petite brochure étalée me laissa voir d'étranges articles. L'abbé qui les avait écrits parlait fort de propagande « religieuse libérale » ; il annonçait un état social nouveau ; montrait ce bon vieux Pape démocrate, socialiste, guesdiste ; et voulait, avant tout, servir le « Christ social ».

Je ne comprenais rien du tout.

Plus loin, le même abbé fêtrissait les religieux qui poussent l'amour du lucre jusqu'au scandale ; il constatait que nos églises sont devenues des comptoirs où le pauvre ne peut plus trouver un facile accès ; il voulait lui, courageux abbé, abolir le casuel, les « quêtes odieuses », les troncs et le prix des chaises.

Je comprenais très bien tout cela.

J'allais envoyer ma carte à ce vaillant copain d'abbé, quand je parcourus la couverture de son petit canard. On recommandait vivement la lecture de la Revue Spirite, du Progrès Spirite, de la Revue Spiritualiste, de la Gnose Moderne, de l'Echo du Surnaturel du Journal du Magnétisme....

Je remis ma carte à sa place. J'étais déçu. Et je me gardai bien de nouer avec mon abbé aucune relation.

J'eus le pressentiment que je quitterais ainsi le royaume des exploités pour tomber dans celui des abrutis.

Ça ne valait pas le voyage.

René MAILLY

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 Mai 1901

Séance très courte, qui a consisté simple-

ment au tirage au sort des bureaux afin que ceux-ci procèdent à la nomination de la commission du budget.

Ont été élus :

1^{er} bureau, MM. Merlou, Léo Meillet, Isnard.
2^e, MM. Pourquery, Astier, Charonnat.
3^e, MM. Aimond, Perreau, Lemoigne.
4^e, MM. Berger, Bienvenu-Martin, Couyba.
5^e, MM. Cochery, Bertrand, Mesureur.
6^e, MM. Lechevalier, Plichon, Rouvier (contre MM. Camille Pelletan, Salis, Klotz).
7^e, MM. Berthelot, Trouillot, Thierry.
8^e, MM. Maurice Faure, Bourrat, Henri Ricard.

9^e, MM. E. Sembat, Guillain, Dulau.

10^e, Bérard, Berteaux, Hubbard.

11^e, MM. Lockroy, Doumergue, Dubief.

Cette nouvelle commission est en majorité radicale : elle comprend : 21 radicaux et radicaux socialistes, 1 socialiste, 3 antiministériels, 10 modérés et un rallié.

Sénat

Séance du 21 mai 1901

Le Sénat reprend la suite de la discussion du projet ayant pour objet la protection de la santé publique.

M. Treille malade, fait demander l'ajournement de la discussion afin qu'il puisse y prendre part.

Le Sénat repousse l'ajournement.

La discussion est engagée et le Sénat adopte les 20 premiers articles de ce projet de loi.

EN CHINE

La Question de l'Indemnité

Le point le plus intéressant pour le gouvernement dans les négociations récentes, était celui de l'indemnité. Le principe qui guide le gouvernement anglais, c'est que ni le montant de l'indemnité, ni son mode de perception, ne doivent porter préjudice aux intérêts commerciaux de l'Angleterre. En conséquence l'Angleterre a voulu faire modérer les réclamations d'indemnité et veiller à ce qu'elles n'affectent pas les intérêts commerciaux. Aussi, l'Angleterre s'est-elle constamment opposée à la proposition de relever les droits de douane en Chine à 10 0/0, pour constituer une garantie de l'indemnité. Elle a déclaré qu'elle n'admettrait cette élévation des droits d'importation que si la Chine améliorerait son système fiscal, abolissant les droits de likin. En ce qui concerne la réduction du montant de l'indemnité réclamée, c'est une question plus difficile. Il faut se rappeler qu'elle admettait plusieurs solutions et que la répercussion de l'indemnité sur les Chinois dépendait, pour une large part du mode de paiement qui serait adopté.

Au Transvaal

Série de succès Boers

Une communication officielle annonce une série de petits engagements. Dans le Namaqualand, les Boers ont attaqué deux patrouilles anglaises : l'une a pu s'échapper, l'autre a été faite prisonnière.

A Kenhardt, les Anglais ont délogé un détachement boer de Langhalk. A Doornkop, le commando de Malan, a entouré un détachement anglais, et, après un engagement qui a duré toute la journée, en a fait prisonnier la moitié. Le commando de Laghan, à Damplatz, au sud de Venterstad, a capturé un détachement anglais. Dans l'Est de la colonie, les Boers ont été renforcés par 850 hommes.

INFORMATIONS

Commission du budget

La nouvelle commission du budget a tenu hier sa première réunion et a procédé à la constitution de son bureau.

Ont été élus : Président, M. Mesureur, par 28 voix contre 1 à M. Lockroy, qui n'était pas candidat, et 2 bulletins blancs, sur 31 votants.

Vice-présidents : MM. Guillain, Berger, Maurice Faure et Trouillot.

Secrétaires : MM. Thierry, Perreau, Couyba et Sembat.

Rapporteur général : M. Merlou.

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Mesureur a prononcé quelques paroles de remerciement.

Puis la commission a procédé à la nomination des rapporteurs spéciaux.

Ont été élus rapporteurs : Budget de la justice : M. Pourquery de Boisserin.

Monnaies et médailles : M. Charronnat.

Intérieur et cultes : M. Bérard.

Instruction publique : M. Maurice Faure.

Guerre : M. Berteaux.

Marine : M. Lockroy.

Agriculture : M. Henri Ricard.

Commerce : M. Astier.

Finances : M. Hubbard.

Affaires étrangères : M. Dubief.

Colonies : M. Bienvenu Martin.

Postes et Télégraphes : M. Sembat.

Beaux-Arts : M. Couyba.

Travaux publics : M. Aimond.

Chemins de fer : M. Bourrat.

Conventions : M. Berthelot.

Protectorats : M. Isnard.

Services pénitentiaires : M. Léo Meillet.

Imprimerie nationale : M. Lechevallier.

Algérie : M. Le Moign.

Chemins de fer de la Réunion : M. Bienvenu Martin.

Invalides de la marine : M. Isnard.

Légion d'honneur : M. Le Moign.

Le successeur de M. Jonnart

Le successeur de M. Jonnart au gouvernement de l'Algérie, est désigné : C'est M. Revoil, ancien vice-résident en Tunisie.

Les fonctionnaires en période électorale

Les journaux publient la note suivante :

« Le président du conseil a reçu les délégués du groupe radical-socialiste, avec lesquels il s'est entretenu de la situation politique dans les départements ; ils lui ont signalé, à l'occasion d'un récent incident, la nécessité d'interdire aux fonctionnaires de se mêler aux agitations électorales.

» M. Waldeck-Rousseau leur a renouvelé l'assurance qu'une telle attitude était en contradiction avec les vœux et les instructions du gouvernement qui, en pareil cas, n'a pas manqué de prendre les mesures que comportait l'appréciation des faits. »

La note qu'on vient de lire se rapporte à un discours politique de M. Darlan, ancien député de Lot-et-Garonne, actuellement percepteur à Paris.

Après enquête sur cet incident, M. Cailiaux, ministre des finances, a rappelé à M. Darlan les instructions du gouvernement sur l'attitude que doivent observer les fonctionnaires dans les luttes politiques.

Le Contumax de Lur-Saluces

M. Cazot, président de la commission d'instruction de la Haute Cour, est rentré à Paris mardi. Il a eu avec M. Fallières un entretien de vingt minutes. On confirme que

la Haute-Cour sera convoquée par M. Fallières, et ce avant le 15 juin. La date de la convocation n'est pas encore autrement fixée. Rien n'est non plus décidé concernant la composition du parquet. On attend que le garde des sceaux ait fait connaître son avis sur le choix du procureur général et de ses substitués.

La liste des membres qui siègeront dans les prochaines audiences n'est pas arrêté; l'avis qui prévaut, c'est que seuls, les 132 et non 157 sénateurs ayant conservé le droit de siéger jusqu'à la dernière audience des affaires Déroulède, Buffet, Guérin, Habert, pourront être juges lors des prochains débats, le procès de Lur-Saluces n'étant que la suite des affaires précédentes.

Le referendum des Prévoyants de l'Avenir

Le total des votes du referendum définitif des Prévoyants de l'Avenir est de 80,465.

Sur ce chiffre 70,257 sont pour le projet Châtelus, et 16,208 pour le projet Boutteville.

Les crimes de l'alcool

Un alcoolique, Emile Husson, ouvrier ébéniste, âgé de 25 ans, était campé lundi soir au milieu du trottoir à l'angle de la rue des Bourdonnais et des Haïles. Il gesticulait furieusement en brandissant un revolver qu'il tenait dans la main droite; il tira d'abord un coup de revolver dans la direction d'un groupe de passants, qu'il n'atteignit point. Une marchande de quatre saisons M^{me} Sophie Bimann, dite *Rosier*, âgée de 54 ans, qui passait, conduisant sa fillette par la main, s'approcha de lui et, le saisissant, s'efforça de le désarmer. Emile Husson tira un nouveau coup de revolver et M^{me} Bimann, victime de son dévouement, tomba morte, atteinte d'une balle en pleine poitrine. Désarmé par un fort des Halles, Husson a été arrêté et écroué.

Le corps de l'infortunée M^{me} Bimann a été transporté à la Morgue.

Le préfet de police, en raison des circonstances dans lesquelles cette femme est morte, vient de décider que les honneurs lui seraient rendus comme s'il s'agissait d'un agent à son service, mort victime de son devoir.

Un crime sans nom

Un drame terrible a jeté, mardi matin, la consternation dans la rue des Cannelles à Amiens. Un cantonnier auxiliaire du chemin de fer du Nord, le nommé Alfred Dupont, âgé de 41 ans, originaire de Sainte-Lenoble, a tué sa fille, Lucie, âgée de 15 ans, et a fait subir à la malheureuse morte les derniers outrages. Avant de commettre son crime, le misérable avait éloigné sa femme et son dernier enfant âgé de 10 ans. Quand la femme Dupont, prise de pressentiments, rentra à son domicile, vers sept heures du matin, le criminel prit la fuite dans la direction du canal de la Somme.

La police et la gendarmerie, prévenues, se mirent à sa poursuite, et vers midi, deux

agents de la Sûreté reconstrurent sur la voie ferrée, à la Neuville, l'assassin, qui dit: « Vous avez bien fait de m'arrêter tout de suite, car j'allais me précipiter sous l'express de Paris. »

Ramené à Amiens et confronté avec le cadavre de sa victime, le père dénaturé s'est écrié: « Je suis un grand coupable, mais je n'ai qu'un regret, c'est celui de ne pas avoir tué ma femme. »

De sérieuses mesures d'ordre ont dû être prises pour transférer Dupont à la prison de Bieêtre; la foule voulait lyncher l'assassin. La victime jouissait de l'estime générale, et chacun s'accorde à dire que Dupont était le bourreau de sa famille.

Nouvelle race d'animal

M. Erikssen, commandant du fort Mbeni, sur la limite qui sépare l'Etat du Congo du territoire de l'Ouganda, vient d'envoyer à l'administrateur général de l'Afrique centrale anglaise la peau et le crâne d'un mammifère de première grandeur dont aucun Européen ne soupçonnait l'existence.

Ce nouvel animal, qui n'a pas encore reçu de nom, paraît se rattacher à une famille dont il ne reste plus aujourd'hui aucune branche collatérale dans la création. C'est un quadrupède de la taille d'un cheval; son front est armé de trois cornes, il rumine et il a les pieds fourchus. Ses oreilles ressemblent à celles d'un âne, sa tête est très large et, vu de profil, il a une lointaine ressemblance avec un tapir. Sa couleur est toute particulière et absolument unique dans le monde animal. Le front est rouge, les mâchoires blanches, le dos est brun, le ventre et les jambes striés de bandes noires à reflets rouges, blanches et orangé pâle. Aucun naturaliste européen n'a encore vu à l'état vivant ce nouveau mammifère, qui est, dit-on, un gibier dont la chair est fort appréciée des Pygmées de l'Afrique centrale. Il est à présumer que l'immense forêt du Congo réserve de nouvelles surprises du même genre aux explorateurs.

CHRONIQUE LOCALE

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Comme on le verra plus loin, par l'entrefilet que nous recevons au dernier moment, MM. COCULA, MALVY et LINOL se présentent tous les trois à l'élection sénatoriale qui aura lieu au commencement de juillet.

L'« Alliance » et M^e Besse

On n'est jamais trahi que par les siens! L'Alliance reconnaît avoir reçu samedi soir, 18, vers 4 heures, un télégramme ainsi conçu: « Monty gracié. » Elle oublie de donner le nom du signataire qui n'est autre, certainement, que le signataire d'un

télégramme pareil adressé, nous affirmet-on, à M. Munin-Bourdin, et signé « Besse ».

Et l'Alliance, aussitôt, de publier une dernière locale sensationnelle, qui a dû mettre en gâté les honorables magistrats du parquet, où le décret du 15 était arrivé le 18 au matin!

Et M. Munin-Bourdin, accomplissant en cela un devoir de haute humanité professionnelle, de se précipiter à la maison d'arrêt pour annoncer la nouvelle au condamné!

Mais, au moment où il a quitté Cahors, le 16 mai à 2 heures 50, M. Besse ne connaissait-il pas la mesure de clémence qu'il annonçait télégraphiquement le 18 au soir seulement?

Voilà, certes, une question bien indiscrète que l'honorable M. Besse excusera et ne laissera pas sans réponse.

Manufactures de l'Etat

M. Masquarem, commis de culture de 8^e classe près la direction de Grenoble, est nommé commis de 7^e classe près la direction de Cahors.

Liste des jurés

- Laubard Edouard, propriétaire, à Cajarc.
- Bazalgues Léonce, propriétaire, à Couzou.
- Lagarigue Ernest, inspecteur des tabacs en retraite, à Floirac.
- Devès Antoine, propriétaire, à Rostassac.
- Layrac Pierre, prop., à Fontanes-Lunegarde.
- Bladou Frédéric, maire, à Labathude.
- Couderc Edouard, docteur à Cènevières.
- Julliac Jean, R^r ruraliste, à Labastide-Murat.
- Calassou Pierre, propriétaire, à Duravel.
- Gambert Paul, propriétaire, à Souillac.
- Grimal Auguste, maire, à Reilhaguet.
- Plagnes Pierre, meunier, à Sainte-Colombe.
- Lafon Léon, maire, à Saint-Hilaire-Bessonies.
- Maury Pierre, marchand tailleur, à Souillac.
- Francoal Auguste maître-d'hôtel, à Vayrac.
- Molinié Jean-Félix, propriétaire, à Grézels.
- Mourguès Louis-Dieudonne, notaire, à Albas.
- Colombet Alexandre, propriétaire, à Bétaillé.
- Ferrand Emile, maire, à Saint-Maurice.
- Camy Antoine, limonadier, à Payrac.
- Descrouzailles Léopold, contrôleur, à Cajarc.
- Julien, Gustave, propriétaire à Marcihac.
- D'Armagnac, Bernard, rentier à Cahors.
- Bessières, médecin à Castelnau-Montratrier.
- Bramel, Joseph, banquier à Cajarc.
- Bories, Louis, négociant à Limogne.
- Jouclas, Gustave, maire à Cours.
- Louradour, Louis, maire à Cavagnac.
- Dardenne, Arthur, pharmacien à Luzech.
- Filiol, Paul, rentier à St-Céré.
- Coulon, Basile, limonadier à Cazals.
- Branche, Antoine, maire à Alvignac.
- Izarn, Louis, ancien magistrat à Mechmont.
- Iffernet, Emile, tanneur à Figeac.
- Aymard, Pierre, médecin à Limogne.
- Marsalès, rec. d'enregistrement à Souillac.

Jurés supplémentaires

- Oulières, employé de préfecture, à Cahors.
- Brunet, Ludovic, professeur à Cahors.
- Loulmet, employé de préfecture, à Cahors.
- Lurguie Jules, employé de préfecture, à Cahors.

Tribunal correctionnel

Audience du 23 mai 1901

Quatre chasseurs sont condamnés pour avoir chassé en temps prohibé à 50 francs d'amende.

Contravention à la police des chemins de fer. — Besson Roger, dit Martin, négociant à Agen, est condamné à 5 fr. d'amende pour contravention à la police des chemins de fer.

Vol de plomb. — Le nommé Calmon Jean, 39 ans, maçon à Cahors, est condamné à 25 fr. d'amende pour vol de plomb.

Vol de blé. — Le nommé Jules Viguié, âgé de 22 ans, propriétaire à Laramière, est inculpé de vol de 5 hectolitres de blé, au préjudice du sieur Vernet du même lieu.

Le tribunal condamne Viguié à 15 jours de prison.

Vol de blé et d'une mule. — Le nommé Miramont, 55 ans, maréchal-ferrant à Castelnau-Montratrier, est inculpé de vol d'une mule au préjudice du sieur Litré, charbonnier à Vaours (Tarn), d'une certaine quantité de paille et d'une balle de blé, au préjudice du sieur Ressayguier, de Castelnau.

Miramont est condamné à 20 jours de prison, mais avec le bénéfice de la loi Bérenger.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir, jeudi 23 mai, que l'excellente troupe de M. Léo Baron, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation exceptionnelle de

LA MAITRESSE LÉGITIME

pièce en 4 actes de Louis Danyl.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 25 mai 1901

Décès

- Fournié, Fernand Gabriel, 14 mois, à Bé-gous.
- Fourcade, Madeleine, 1 an, faubourg Cabessut.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
22 Merc.	+ 25	+ 15	564.5	Beau.
23 Jourd.	+ 26	+ 15	763	Beau.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 138 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable, changement de temps D^r HERBEAU.

Arrondissement de Cahors

CAZALS. — Vol. — Dans la nuit du 18 au 19 mai l'église de Cazals a été dévalisée; dévalisée? est-ce bien le mot, puisque les malfaiteurs se sont contentés de prendre un vase en argent, vingt-et-une hosties et de vider le tronc de Saint-Antoine-de-Padoue, laissant des chandeliers de prix et un collier d'or suspendu à la Vierge.

Oh! très saint et vénéré Saint-Antoine, faites découvrir ces audacieux coquins qui n'ont pas craint de vous lancer un défi et décidez par la même occasion notre saint curé de s'expliquer plus clairement en nous

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXIV

LA DAME AUX YEUX BLEUS

Les quelques paroles vives et tranchantes de la jeune vivandière lui avaient dépeint toutes les horreurs de la révolte et ses déplorables suites; plutôt que d'en faire, à cause de lui, subir les conséquences aux hommes qui étaient devenus ses frères d'armes, il était prêt à laisser le colonel Châteauroy disposer de sa vie.

Néanmoins une fatigue pleine d'amertume qu'il n'avait jamais éprouvée s'empara de lui.

Il n'y avait absolument aucun espoir d'amélioration dans son avenir.

Ce qui pouvait lui arriver de plus heureux serait un grade un peu plus élevé, la croix ou un poste dans un bureau.

La guerre en Algérie ne ressemblait pas aux campagnes de Crimée, d'Italie, ou à d'autres, et il n'y avait pas là de Napoléon pour discerner avec un coup d'œil infailliable le génie d'un chef sous le képi d'un simple soldat. Quoiqu'il pût posséder les qualités d'un Murat ou d'un Ney, il avait un million de

chances contre une de n'obtenir jamais plus qu'une lieutenance, et les razzias sur les tribus décimées, les obscures escarmouches de l'intérieur, certes suffisamment terribles et aventureuses, n'étaient pas des champs de bataille assez vastes pour qu'on y obtint de grands honneurs militaires.

Les Français se battaient pour conquérir un sol désolé, qui, une fois conquis, ne serait d'aucun usage, d'aucun profit pour eux; il se disait qu'il faisait de même et que son avenir ressemblait beaucoup à ces plaines de sables arides, à ces étendues, sans verdure, de terres brûlées et desséchées, qui ne valaient pas la peine qu'on les recherchât.

Les plis pesants du haïck d'un Bédouin firent, en passant, tomber les journaux posés sur le banc.

Interrompant sa méditation pour les ramasser, Cecil s'aperçut que l'un d'eux était un journal anglais déjà vieux de quelques semaines.

Son propre nom attira son regard... ce nom enterré depuis si longtemps, dont le son, sous la tente du Scheïch, l'avait frappé comme un coup de poignard.

La lumière incertaine mesurée par les ondulations de la tente étagée, lui rendit les lignes confuses pendant qu'il lisait le court paragraphe relatif à la destinée de la race qui l'avait désavoué :

SUCCESSOR DE ROYALLIEU. — « Nous avons le regret d'apprendre la mort du Très Honorable Vicomte de Royallieu, décédé à Menton, où sa santé l'avait obligé à se rendre depuis

quelques mois. Le feu lord n'était pas marié. Son frère puîné a péri, on s'en souvient, il y a plusieurs années, dans un accident de chemin de fer. Le titre revient donc aujourd'hui à son dernier fils, l'honorable Berkeley Cecil qui, ayant récemment hérité de propriétés considérables d'un parent éloigné, va, nous le croyons, faire revivre toute l'ancienne splendeur de cette famille qui, par diverses causes, avait un peu perdu de son ancien prestige. »

Cecil resta atterré, comme il était resté atterré après la nouvelle de la mort de son père, alors que Cigarette l'avait poursuivi de ses railleries.

Son visage se couvrit d'une vive rougeur, malgré la teinte bronzée du désert; puis, il se décolora aussi subitement pour devenir aussi blanc que l'ivoire qu'il sculptait.

Les lettres du journal dansaient confusément devant ses yeux; il perdit complètement le sentiment; il ne vit plus rien, il était devenu, lui, simple brigadier de Chasseurs d'Afrique, à l'heure actuelle, de par tous les droits de la naissance, pair d'Angleterre.

Sa première pensée fut pour le mort. A la vérité, il n'avait jamais existé ni une grande intimité ni une grande amitié entre eux; une courtoisie mutuelle, lorsqu'ils se trouvaient ensemble, c'était tout.

Mais dans leur enfance, ils avaient été tendrement affectueux, l'un pour l'autre, et le souvenir de l'enfant qui jouait autrefois près de lui dans les vieilles galeries et à l'ombre des antiques forêts... de l'homme qui venait

de mourir là-bas sur l'autre rive de la Méditerranée, se présenta seul d'abord à son esprit.

Ses pensées s'étaient reportées avec un soupire, presque même avant d'avoir lu les lignes précédentes, vers les matinées d'automne de ses premières années, alors que les feuilles prenaient leur première teinte rouge et que les étangs aux eaux brunes et calmes se couvraient d'oiseaux, que les chiens poursuivaient au milieu des joncs et des grandes herbes, tandis que la figure enfantine de son frère lui souriait à travers les saules, vers le temps où les mains de son frère lui avaient appris à déchirer sa première cartouche et à tirer son premier coup de fusil.

Les nombreuses années d'indifférence et d'éloignements furent oubliées, les quelques années de la première camaraderie restèrent seules présentes à son esprit lorsqu'il lut les mots qui lui apportaient au fond de son exil l'histoire du sort de ses frères et des destinées de sa race.

(A suivre).

L'Aliment complet de Maxime Groult, fils aîné

à base de légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intensifs, constituée pour les enfants au moment du sevrage et pour les y préparer, pour les vieillards, les albuminuriques, les malades, les tuberculeux, etc., L'ALIMENT COMPLET IDÉAL. — Dépôt à Cahors, Maison MICHAUD-LARIVIÈRE, Place du Marché. Echantillon gratuit sur demande.

désignant la ou les sociétés qui ont soudoyé les pillards.

Un immense cerge vous est promis.

SAULIAC. — Bijoux disparus. — Il y a quelque temps des bijoux en or avaient été donnés en offrande à une Sainte de l'Eglise de Sauliac, à la suite d'un vœu.

Lors du changement de curé, les bijoux disparurent.

Saint Antoine-de-Padoue monte décidément bien mal la garde à Sauliac.

Espérons que Monseigneur, avisé par le donateur, sera plus heureux que..... Saint Antoine.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Accidents. — Dimanche matin, Mme X..., qui venait à Puy-l'Évêque avec l'institutrice de Cassagnes et ses enfants, a été victime d'un accident.

A trois cents mètres avant d'arriver à Puy-l'Évêque, le cheval s'est abattu, la dame X... a été projetée en avant et s'est faite de fortes contusions. On l'a immédiatement transporté à l'hôtel Bost, où le docteur Delbreil lui a donné les premiers soins. On espère que cet accident n'aura pas de suites graves.

La veille, au même endroit, le sieur Laponge, portant des fagots à Puy-l'Évêque, a failli être écrasé par une charrette qui s'est renversée sur lui.

LAUZÉS. — Foire. — Notre foire, favorisée par un beau temps, a été fort bien approvisionnée en bétail à cornes et à laine. Il s'y est traité beaucoup d'affaires avec légère baisse de prix.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 18 mai.

Jean Fau, 48 ans, du Bourg, poursuivi pour abattage d'arbres, est condamné à 62 fr. 60 d'amende et aux dépens.

Maria Lafon, 31 ans, de Cornac, 16 fr. d'amende (loi Bérenger), pour violences et voies de fait.

Jean Cayrol, 45 ans, femme Balayssac, épouse Cayrol, 45 ans, et Jeanne Mazet, veuve Taurant, 58 ans, demeurant à Cornac, sont poursuivis pour coups et blessures réciproques, Cayrol est relaxé, sa femme est condamnée à 50 fr. d'amende (loi Bérenger); la veuve Taurant, 2 fr. d'amende et solidairement aux dépens.

Compatriote. — Notre compatriote M. Henri Vilhès, capitaine au 3^e hussards, à Reims, vient d'être promu chef d'escadron et affecté au 9^e dragons à Lunéville, pour y occuper les fonctions de major.

Conseil de révision. — Mardi ont eu lieu les opérations du conseil de révision pour le canton de Figeac (Est). Le nombre des conscrits était de 76. A signaler le plus petit conscrit qui était originaire de la commune de Saint-Félix et qui n'avait que 1 mètre 28. Tout s'est passé dans le plus grand calme.

Arrondissement de Gourdon

LA SITUATION

(Suite)

Nous recevons la note suivante, au moment de mettre sous presse, avec prière d'insérer :

AUX RÉPUBLICAINS DU DÉPARTEMENT DU LOT

Les Conseillers généraux républicains radicaux de l'arrondissement de Gourdon soussignés, se sont réunis le 22 mai, à 5 heures du soir au chef-lieu de l'arrondissement pour délibérer sur l'élection sénatoriale devenue nécessaire par suite du décès de M. de Verninac.

Trois candidats étaient présents à cette réunion : MM. Cocula, Malvy et Linol.

Après avoir longuement délibéré, tenant compte des circonstances particulières dans lesquelles se présente cette élection, il a été pris à l'unanimité les décisions suivantes :

1^o Le sénateur à élire sera exclusivement pris dans l'arrondissement de Gourdon conformément aux précédents qui ont été rigoureusement observés depuis de longues années; il devra soutenir un programme radical conforme à celui de M. de Verninac.

2^o Les candidats sus désignés se présenteront la veille de l'élection au Congrès qui

se réunira à Cahors pour soutenir leur candidature; ils prennent l'engagement formel de se retirer au second tour en faveur de celui des trois qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages au 1^{er} tour;

3^o Ils affirment de plus fort qu'ils sont étroitement unis et solidaires de la politique radicale et qu'ils n'ont qu'un seul désir celui de rallier une fois de plus tous les républicains du département.

C'est ainsi qu'ils pensent rendre hommage à la mémoire de leur ancien ami et chef si brusquement disparu.

Signé : COCULA, MALVY, LINOL, ISCARD, DAFFAS.

MARTEL. — M. Colrat, explorateur, officier d'Académie, chevalier de la Légion d'honneur, candidat au Conseil général dans le canton de Martel, nous prie d'insérer la lettre suivante :

Lettre ouverte à M. l'abbé Magne, directeur de la Défense-Croix.

Monsieur,

Par deux fois vous avez tenté de vous rapprocher de moi, dans un but que j'ignore et veux ignorer.

La seconde fois j'ai eu l'occasion de vous dire publiquement que vos visites me déplaisaient et de vous prier d'y mettre un terme. Vous vous êtes gardé de me répondre, mais aussitôt éloigné de moi, vous ne m'avez épargné ni les injures les plus grossières, ni les menaces.

Les articles de votre feuille de chou hebdomadaire m'inquiètent peu. Votre clientèle n'est pas la mienne; et quant à vos injures, elles me laissent très froid, j'ai l'habitude, vous le savez, de fréquenter les sauvages.

Mais je tiens à vous dire pourquoi ma porte vous est fermée et le sera toujours.

Parce que d'abord vous êtes un mauvais citoyen, que vous attaquez tous les jours de la façon la plus sale nos institutions républicaines et ceux qui les défendent.

Et parce qu'ensuite vous êtes un mauvais prêtre, semant partout l'injure, la calomnie et la haine, violant ainsi le précepte d'une religion que vous servez fort mal : « Aimez-vous les uns les autres ».

Voilà aussi pourquoi je saisis avec empressement l'occasion de vous envoyer l'expression de mon mépris et de mon dégoût.

COLRAT.

FONTANES-LUNEGARDE. — La foudre. — Ces jours-ci, lors d'un orage, la foudre est tombée sur la maison d'habitation du nommé Charles Bergougnoux, propriétaire à Fontanes, causant des dégâts qui peuvent s'élever à 300 fr. Il y a assurance.

SOUILLAC. — Suicide. — Le nommé Cousineau, ouvrier charbonnier, s'est suicidé samedi matin, à huit heures, en se tirant un coup de fusil sous le cou. On ne pourra connaître les causes qui ont provoqué cette détermination; les uns l'attribuent au manque de travail, d'autres à des motifs intimes.

Rentré mécontent de la charbonnière qu'il exploitait pour le compte d'un patron, il s'est vtu de ses beaux habits, et sa femme, qui était dans la pièce voisine, n'a compris son malheur qu'en entendant la détonation.

En pénétrant dans la chambre une odeur âcre la saisit à la gorge, le malheureux est étendu par terre, la face tuméfiée, un trou béant sous le coup tracé par la charge; une poignée de cervelle est à côté de lui; sur le lit et au plafond d'abondants fragments de cervelle sont disséminés, une mare de sang recouvre le plancher.

L'infortuné laisse deux enfants, l'un âgé de treize mois et l'autre de trois ans.

Chez nos voisins

MENDE (Lozère). — Epouvantable incendie. — Dimanche, à Rieufort-de-Random, a éclaté un violent incendie.

Vers deux heures du matin, M. Etienne Granier et sa famille étaient réveillés par la lumière. Le père et trois de ses enfants qui étaient couchés dans la même pièce se levèrent précipitamment et se rendent compte aussitôt que la maison est en feu et qu'il leur est impossible de sortir par la voie ordinaire.

Ils avisent la fenêtre. Le père donne suc-

cessivement la main à chacun de ses enfants, les accompagne aussi bas que possible et les lâche ensuite dans le vide, d'une hauteur de trois mètres. La fille aînée tombe sur un char et se fait une profonde blessure au dos, déjà gravement brûlée par la chemise enflammée. Le père saute à son tour et reste étourdi quelques instants. Quand il revint à lui, il pense à sa vieille mère et à son plus jeune fils, âgé de cinq ans, qui étaient couchés dans une autre pièce. Il comprend qu'ils n'ont pu sortir et il supplie les gens, qui arrivent à ce moment, de les sauver, mais il était trop tard. Le feu s'était étendu avec une rapidité telle qu'on a dû se borner à préserver les maisons voisines.

En moins de deux heures, toute la maison était en cendres. Rien n'a pu être sauvé. On a retiré des décombres les débris carbonisés de la pauvre grand-mère et du petit garçon.

Ceux qui avaient pu s'échapper par la fenêtre, c'est-à-dire le père, M. Granier, âgé de 47 ans, ses deux filles Euphrasie et Marie, âgées l'une de 17 ans, l'autre de 12 et un garçon de 8 ans, ont été transportés en voiture, par des amis, à l'hospice de Mendé. Ils sont tous gravement atteints. Euphrasie, la fille aînée, est morte lundi matin. L'état du malheureux Granier inspire de sérieuses inquiétudes.

Le fils aîné, un garçon de 20 ans, avait pris part à une « bozade » ou « corvée », organisée par une famille amie et n'était pas rentré à la maison. Il est arrivé le premier sur les lieux, mais malheureusement trop tard pour porter aux siens un secours efficace.

On ignore absolument les causes du sinistre.

BULLETIN FINANCIER

La baisse de la rente espagnole Extérieure a entraîné le recul de tous les fonds d'Etat et, des autres valeurs mais dans des moindres proportions.

Le 3 0/0 et le 3 1/2 0/0 restent à 101,50; l'amortissable clôture à 99,85.

Le Crédit Foncier s'avance à 725; le Comptoir National d'Escompte clôture à 590; le Crédit Lyonnais à 1,048 et la Société Générale à 617.

Parmi nos chemins : le Lyon finit à 1,623; le Nord à 2,125 et l'Orléans à 1,600. Le Suez recule à 3,745.

L'extérieure a baissé de 55 c. à 71; l'Italien clôture à 96,90; le Portugais à 25,52; le Russe 4 0/0 consolidé à 100,05; le 3 0/0 1891, à 87,75; le Turc cote 25,20 et la Banque Ottomane à 555.

Les actions Brevets Porchère se traitent à 193,75.

La Porchetine Limited se négocie à Londres et à Lyon à 134; ces actions seront introduites sur le marché de Paris dès que les formalités relatives à l'abonnement au timbre français seront accomplies.

L'action Morenilla-Lindars qui cote 4 livres 3/8 sur le marché de Londres ce qui correspond à 110 va être incessamment introduite sur les marchés de Paris et de Lyon.

A Bruxelles — Les Capitales Cie Nationale financier sont à 240 coupon détaché, les dividendes font 460, les ordinaires Toleries d'Anvers cotent 99 fr. et les Métallurgiques Roumaines à 377,50.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 160 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 3 à 5 ans : 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre); — Ordres de Bourse (France et étranger); — Souscriptions sans frais; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement. (Obl. de Ch de fer, Obl. a lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons Panama etc.); — Escompte et Encaissement de coupons; — Mise en règle de titres; — Avances sur titres; — Escompte et encaissement d'effets de commerce; — Garde de Titres; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages; — Transports de fonds (France et Etranger); — Billets de crédit circulaires; — Lettres de crédit; — Renseignements; — Assurances; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

50 bureaux à Paris et dans la banlieue, 200 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

D'UNE SAGE-FEMME.

Important avis donné à toutes les mères et nourrices.



MAURICE GILBERT

Les si capables et si renommées sages-femmes de France, qui rendent tant de services en nos familles, ont la plus grande connaissance pratique des remèdes à employer pour influencer favorablement sur la santé de l'enfant à tout âge et même avant sa naissance. Ces femmes remarquables sont convaincues qu'il est toujours sage de ne prendre que des préparations de premier ordre, les seules possédant toutes les qualités requises par le Corps médical.

Il y a en ce moment bien des raisons pour insister sur ce point; mais, avant de vous en rien dire, laissez-nous d'abord vous présenter la lettre d'une de ces sages-femmes :

Paris, le 4 novembre 1899.

Messieurs, je me fais un devoir de vous adresser toutes mes félicitations pour les excellents résultats que j'ai été à même de constater par l'emploi de votre Emulsion Scott tant sur de nombreuses personnes de ma clientèle que sur mon petit-fils.

Cet enfant était atteint depuis quelque temps déjà d'une toux sèche accompagnée de crises d'étouffement, et son état nous inquiétait d'autant plus que sa mère nous avait été enlevée par la terrible tuberculose.

Ce pauvre enfant restait chétif et délicat, malgré tous nos soins assidus, et je dois à la vérité de dire que dès l'emploi de votre excellente préparation un changement subit s'opéra en lui.

Aujourd'hui il est d'une santé parfaite; Agé de six ans et demi on lui en donnerait facilement huit.

Seule votre bienfaisante Emulsion Scott a redonné la santé à mon enfant; je vous en serai éternellement reconnaissant. Croyez, Messieurs, à mes sentiments dévoués. Vve Gilbert, Sage-femme, 36, rue Sauffroy.

Certaines personnes peuvent croire que, sous quelque forme qu'elle soit prise, l'huile de foie de morue produit toujours de bons résultats. Ceci n'est pas plus vrai pour l'huile que pour la nourriture que nous absorbons; car, pour obtenir ces résultats désirés, il n'y a qu'une façon vraiment effective de prendre cette huile : c'est de l'absorber sous forme d'Emulsion Scott. Celle-ci est agréable au goût et facilite la digestion; elle ne fatigue en rien le système, lui permettant, au contraire, d'utiliser toutes les qualités essentielles de l'huile de foie de morue, des hypophosphites de chaux et de soude et de la glycérine, ces agents reconstituants de premier ordre qu'elle réunit en une si parfaite combinaison. L'Emulsion Scott est particulièrement recommandée par les sages-femmes pour donner de la force à la mère et lui permettre de fournir un lait riche à l'enfant encore au sein.

Pour toutes les maladies des enfants et aussi pour la consommation, la scrofule, les bronchites, toux, rhumes et en général pour toutes tendances à la débilité chez l'adulte l'Emulsion Scott est le remède par excellence. Aucune autre préparation n'a jamais pris et aucune ne prendra jamais sa place.

Echantillon d'essai sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à : Delouche et Cie, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).



LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Élixir de Virginie qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco, Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VIII

LE JUIF YACOPOULO

Je saisis maintenant pourquoi tu demandais si nous parlions le grec.
Le Marseillais se garda bien de laisser deviner ce qui se passait dans son esprit.
— Est-ce entendu ? demanda le Juif.
— Certainement, c'est entendu, répondit le Marseillais. Mais, au moins, n'y aura-t-il pas trop de danger ? ne nous emmèneras-tu pas trop loin ?
— Soyez sans crainte, je ne me risquerais pas à perdre de vue les remparts.
— Mais par où sortirons-nous ?
— J'aurais besoin que vous vous chargiez d'assurer notre sortie. Ne pouvez-vous le faire avec un ordre de votre officier ?
Aimable Doucet regarda son compagnon.
— Rien de plus facile ! fit Hercule.
— S'il en est ainsi, venez me prendre dans deux heures. Nous partirons ensemble et je vous donnerai les armes.
Quand Doucet et Lefort se trouvèrent à quelque distance du Juif, qui les regardait

s'éloigner du seuil de la sordide demeure, le colosse se tourna vers son ami.
— Que veux-tu faire ?
— Demander au capitaine qu'il nous permette d'accompagner ce Juif.
— Mais pourquoi ? Pour les deux sabres ?
— Eh ! non, bagasse. Les deux sabres seront de surcroît. Mais j'imagine que ce vilain Juif mijote une vilaine affaire. Le soin qu'il a pris de s'assurer que nous ne comprenons pas le grec...
— Mais tu le comprends, toi !
— Je comprends toutes les langues, Aimable !
— Pourquoi as-tu menti tantôt ?
— Oh ! j'ai menti sans mentir. Je répondais en même temps pour toi et pour moi, je ne pouvais pas dire que nous le comprenons, puisque tu ne comprends pas...
— Soit... Mais, à propos, remarque que je n'ai pas été volé !
— Peuh ! tu n'en sais rien, tu n'as pas encore ton sabre et peut-être le paieras-tu très cher.
Arrivés devant la maison où était logé leur officier, les deux amis en restèrent là de leur conversation, et se firent conduire près de lui.
— Tu as eu une bonne idée, Lefort, déclara Pontac, quand le Marseillais lui eut expliqué ce qui s'était passé. Ce Juif doit être quelque espion, et il serait bon de s'en assurer. Prends garde, toutefois, de ne pas tomber dans un traquenard.
— On aura l'œil, mon capitaine !
— Bon, voici un ordre qui te permettra de

franchir les portes avec Aimable et ton Juif.
— Merci, mon capitaine...
— Tiens, prends l'ordre, dit Hercule à Aimable, quand ils furent sortis. Le Juif paraît se délier de moi. Il te croira plus facilement : tu lui raconteras que tu as obtenu cet ordre sous prétexte d'aller faire une reconnaissance jusqu'aux avant-postes turcs. Ce sera vrai comme une vérité de Marseille, car c'est bien une reconnaissance que nous allons faire.
Aimable prit l'ordre et les inséparables se retrouvèrent peu à peu en présence de Yacopoulo.
— Voilà, dit Aimable à Yacopoulo, j'ai l'ordre de faire, avec deux camarades, une reconnaissance du côté des avant-postes turcs. Avec cela nous passerons sans difficulté.
— Bien, dit le Juif.
Il s'enveloppa d'un manteau, remit les sabres promis et, sur le point de sortir, s'arrêta. Il fit un pas vers la porte et deux vers le fond de sa cabane.
— Est-ce qu'il se raviserait ? se demanda Lefort.
Le Juif soupira, traversa la pièce, passa derrière la cloison et revint, presque aussitôt, avec quatre pistolets et deux poires à poudre.
— Prenez, dit-il, vous me les prendrez.
— Ça, il ne faut pas y compter. Je ne m'embarasse pas de ce qui n'est pas ma propriété, dit le Marseillais. J'aime mieux les laisser.
— Garde-les donc, gémit Yacopoulo.
— Décidément, collègue, je crois que tu avais raison, confessa le Marseillais, nous ne serons pas volés. Il est vrai que je me suis

mêlé de l'affaire, car sans cela !
A la porte de la ville, on ne fit aucune difficulté de livrer passage aux trois hommes qui se trouvèrent en face d'un vaste espace absolument nu, à l'exception d'une baraque en planches, qui subsistait seule; toutes les autres ayant été abattues, avant l'arrivée des troupes turques, pour diminuer les risques de surprise.
Yacopoulo restait immobile, au bord du fossé.
— Où allons-nous ? demanda Doucet.
Le Juif était inquiet. Il scrutait vainement le terrain devant lui, il ne voyait pas celui qu'il attendait.
Au bout d'une demi-heure environ, un homme sortit de la baraque épargnée et se dirigea vers les trois hommes.
Il se trouva bientôt à portée de se faire entendre.
— Yacopoulo ! Est-ce toi ?
— Oui, c'est moi, Isaac !
— Avance donc, mais seul !
— Fais la moitié du chemin.
— Eloigne tes compagnons.
Restez là, dit Yacop, mais si vous me voyez menacé d'un danger, accourez vite.
— Nous sommes joués, pensait Hercule, nous n'entendrons rien.
Malgré son dépit, il ne put soutenir le rire que provoqua en lui la vue des deux Juifs s'avancant l'un vers l'autre.
(A suivre.)

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur Jean GIROT, marchand de chaussures, demeurant à Puy-l'Évêque, sont invités à se rendre le 3 juin 1901, jour de lundi, à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal pour faire vérifier leurs créances sur ledit GIROT et en affirmer la sincérité.

Le Greffier
A. POULVEREL.

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.
Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gêlée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.
Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.
Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.
S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.
Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.
A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur Agent général de la Compagnie.

Bibliographie

La quatrième série du Dictionnaire Général des Sciences théoriques et appliquées de Privat-Deschanel et Forcillon, qui paraît en livraisons bi-hebdomadaires chez Granier frères, revu, corrigé et augmenté sous la direction de MM. Jules Gay et Louis Mangin n'obtiendra certainement pas un moindre succès que les précédentes auprès du public lettré.
C'est que, en vérité, la lecture de cette splendide Encyclopédie scientifique offre un tel intérêt, et une telle utilité, que le nombre de ses souscripteurs croît de jour en jour. Une pareille fidélité est chose précieuse, car elle encourage les éditeurs à ne s'épargner aucun sacrifice.
Un rapide coup d'œil jeté sur cette quatrième série suffit à expliquer ce succès bien fait pour étonner ceux qui savent combien est restreint d'ordinaire, le public auquel s'adressent les ouvrages scientifiques. Nous y trouvons en effet toute une série de termes médicaux des plus intéressants : Analgésie, Anatomie, Anémie, Anesthésie, Ankylose, Anthrax, Antiseptie, Antiseptiques, Aorte, Aphasie, Aphonie, Aphte, mis au courant des découvertes les plus récentes : en Botanique, les mots Ananas, Angélique, Anémone, Anis, Anthère, en Chimie, des articles approfondis sur l'Analyse, les Anhydrides, l'Antimoine ; en Zoologie, quelques notions très complètes aux mots Ane, Anchois, Ancre, Ange, Anguille, Annelides, Antipole. Les Mathématiques trouvent encore leur place dans cette série avec deux notices substantielles mais claires sur les Angles et les Annuités et la Minéralogie avec le mot Anthracite, où se trouve étudiée non seulement la constitution de ce corps, mais ses variétés nombreuses. Enfin, il n'est jusqu'aux viticulteurs qui ne puissent y lire avec fruit, un article sur l'anthracnose, où se trouve étudiée cette terrible maladie de la vigne, et expliqué le traitement le plus efficace pour la combattre.

Aussi est-il à souhaiter que ce magnifique ouvrage, que ce guide, ce conseiller, se trouve dans chaque établissement, dans chaque usine, dans chaque maison, où le travail se joint à l'étude, la où même l'étude n'est qu'un moyen de meubler l'esprit et d'orne la conversation.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, 7^e. Sommaire du numéro 2304 du 25 Mai 1901.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Paris : Les salles du Louvre : Ensemble de la Salle Louis XV. — Chambre Louis XVI. — Meubles, consoles, objets d'art, statuettes, vases, etc., etc.

Les automobiles électriques des Pompiers : L'échelle automobile. — La pompe automobile. — Le fourgon automobile.

La plaque de Jeanne d'Arc.
Le Racing-Club de France : Graphique du Club. — Le chalet de la Croix-Catelan, un jour de grande réunion. — Départ d'un 15,000 mètres. — Une équipe. — Une course. — Coureurs professionnels de l'Exposition. — Départ d'un 1,000 mètres. — Saut d'une haie. — Delage, coureur de fond. — Saut du mur. — Comment il ne faut pas sauter la rivière. — Courses de l'Exposition. — Arrivée du gagnant.

Portraits : M. Gondinet, président du Racing-Club. — M. Paul Champs, vice-président. — M. Paul Lejeune, vice-président. — M. Gaston Raymond, secrétaire-général. — M. Foucault, trésorier.

Départements : Saint-Germain : Cérémonie de la remise du meuble offert par S. M. l'Impératrice de Russie, aux pensionnaires de la Légion d'Honneur, (maison des Loges).
Fontainebleau : Inauguration du monument Rosa Bonheur. — Détails du monument.

Entre le cap d'Antibes et la Corse : Expériences de télégraphie sans fil. — Un des remparts de la ville-haute. — Postes d'Antibes. Mât de Calvi. — Intérieur du Poste d'Antibes.

Madagascar : La fête des enfants, à Tananarive : Le diplôme. — Groupe de petits européens costumés. — La foule des malgaches sur la place Mahamasina, le jour de la fête. — L'estrade officielle : Les mères venant recevoir la prime et le diplôme.

TEXTE. — Chroniques : * Courrier de Paris, par Paul Perret ; Théâtres, par H. Lemaire ; Musique, par A. Boisard ; Un nouveau musée, par Maurice Obéris ; * Le Racing-Club de France, par H. de Noussanne ; Les automobiles électriques des Pompiers, par M. B. ; Expériences de télégraphie sans fil, par Lag ; La fête de l'enfance aux Colonies, par X ; La plaque de Jeanne d'Arc ; Les salons de 1901, par O. Merson ; etc.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres. Semaine illustrée, par N. Nozeroy ; Sport, par A. Wimille, Courses, par Archiduc, Les Livres, par A. B.

Nouvelle : M. Lacombe, par J. Ajalbert, illustrations de Redon.

Le numéro 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 23 mai 1901.

V^o Nacla : Chronique. — Henry de Braisne : Cérère. — Mathilde Ajamic : Norbert Dys (suite). — Henry Kistemaekers : La Baronne des Saules (suite). — M^{me} Jean Pommerol : Une femme chez les Sahariennes. — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jules Gros : L'homme fossile (suite). — Variétés.

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n^o 25 — du 23 mai 1901.

Une charmante promenade, par Marthe Bertin. — L'héritage du Fakir, par Eud. Dupuis. — Le grand duel de Pierrot et d'Arlequin, par G. Fath. — Pendant la marche, par Meryem Cécyl. — Saint-Nicolas à l'Exposition de l'Enfance. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Concours, etc. Illustrations de Ch. Dufau, Ed. Zier, G. Fath, Jules Girardet.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n^o 21 (25 mai 1901).

1^o La Mission Hostaing-d'Ollone, par le Capitaine d'Ollone.

2^o A travers le monde : Le grand jugement chez les nomades de l'Asie (Notes de voyages), par Paul Labbé.

3^o Dans le monde du travail : La méthode danoise de guérison par les rayons lumineux, par Henri Coupin.

4^o Questions politiques et diplomatiques : L'impérialisme à la mode. — Les futurs dépôts de charbon des Etats-Unis.

5^o Livres et Cartes.

6^o Conseils aux voyageurs : Pour les voyageurs-collectionneurs. — Les oiseaux de mer, par Henri Coupin.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois,

14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1438^e livraison (25 mai 1901).

Le Rubis de Lapérouse, par G. de Beauregard. — L'Ilot de Rockall. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — Cœur brisé, par M^{me} la C^{ie} de Houdetot. — Le parfum des fleurs d'après leur couleur. — Les Almanachs, par Louis Barron.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.



Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénélon à Cahors (Lot)

10^c

En Vente partout

10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)